



**PREFET
DU PAS-DE-
CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement des Hauts-de-France**

Unité départementale de l'Artois

12 avenue de Paris

62400 - BETHUNE

Mail : ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Béthune, le 06/05/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 02/05/2022

Contexte et constats

Publié sur



Déchèterie et plate-forme de déchets verts (CALL)

Zone d'activité légère de la Canarderie

rue Clovis Joos

62880 - PONT-A-VENDIN

Références : 109-2022

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 02/05/2022 sur la déchèterie et la plate-forme de déchets verts (CALL) implantées Zone d'activité légère de la Canarderie rue Clovis Joos 62880 PONT-A-VENDIN. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Déchèterie et plate-forme de déchets verts (CALL)
- Zone d'activité légère de la Canarderie rue Clovis Joos -62880 - PONT-A-VENDIN
- Code AIOT dans GUN : 0007004119
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

Par arrêté complémentaire du 24/04/2015 l'exploitation est autorisée à traiter 40 000 tonnes de déchets verts (traitement des déchets non dangereux : rubrique 2791) et à exploiter une déchèterie (2710-2b - 550 m³ de déchets non dangereux et 2710-1-b - 6,5 t de déchets dangereux susceptibles d'être présents sur le site).

La plate-forme est implantée sur les parcelles n°298, 387, 389, 394, 396, 397 - section AE du plan cadastral de la commune de Pont-à-Vendin.

L'emprise globale de l'installation est de 18 500 m² et l'aménagement de la plate-forme est conçu pour permettre une gestion de l'espace visant à garantir une séparation des deux activités.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

La visite a été menée inopinément sur ce site dans le cadre de l'action nationale 2020-2022 "100 mètres autour des établissements SEVESO" (site SEVESO concerné : Nortanking Rte de Lille, 62880 Annay).

Cette action fait suite au retour d'expérience lié à l'accident des sites LUBRIZOL et NORMANDIE LOGISTIQUE survenu le 26 septembre 2019 en Seine-Maritime, et dans ce contexte, fait partie de l'action nationale de vérification des activités présentes dans un rayon de 100 mètres autour des sites industriels classés SEVESO, seuil haut et seuil bas.

La plate-forme de la CALL est en effet implantée dans le voisinage immédiat du dépôt pétrolier d'Annay Sous Lens exploité route de Lille par NORTANKING, dont le classement SEVESO seuil haut a été acté en 2013 et mis à jour en 2016. Le site est dédié au stockage d'hydrocarbures. Il accueille 12 bacs dont 9 en exploitation. Il stocke des hydrocarbures de catégorie C2 (gazole, fuels et additifs). Les réceptions se font majoritairement par barges (poste de dépotage sur le canal de la Deûle) et les expéditions par camions. En fonction de la demande, la réception pour le gazole non routier peut également se faire par camion (30 à 40 % des réceptions totales au maximum). La capacité totale de stockage est de 49 916 m³.

La visite du 02/05/2022 avait pour principale finalité de vérifier inopinément le respect des conditions d'exploitation de la plate-forme exploitée par la CALL qui relève du régime de l'autorisation pour son activité de broyage de déchets verts au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et si possible, de statuer sur l'absence d'effets dominos vis-à-vis du dépôt pétrolier NORTANKING.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées

- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Constats d'ordre général concernant la situation vis-à-vis du site voisin SEVESO	/	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Au vu des constats et échanges effectués sur le site exploité par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la nature des activités exercées et les conditions d'exploitation ne sont pas de nature à pouvoir générer des effets dominos vis-à-vis du site SEVESO voisin.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle :

Constats d'ordre général en lien avec l'implantation du site vis-à-vis de l'établissement ICPE voisin, classé SEVESO

Référence réglementaire :

Thème(s) : Action nationale 2020-2022, "100 m autour des établissements SEVESO"

Prescription contrôlée :

Constats d'ordre général

Constats :

Le nombre de personnes présentes sur site varie entre 4 et 6 personnes qui interviennent uniquement pour accompagner les usagers dont le nombre peut atteindre 200 surtout le samedi.

Le site est composé:

- d'un bâtiment de 118 m² abritant des locaux administratifs et sociaux,
- d'un auvent couvert de 250 m² destiné à recevoir les engins,
- d'une surface imperméabilisée en enrobé, de 11 900 m² constituée de :
 - une zone de 6 400 m² environ destinée à l'activité "déchèterie" située dans la partie nord du site, à proximité du bassin de rétention,
 - une zone de 2 400 m² environ pour l'activité de broyage de déchets verts, en partie sud du terrain
 - une voirie de service équipée d'un pont à bascule, d'un parking VL, d'un caniveau à l'entrée sud-ouest avec une fosse et une pompe de relevage.
 - une voirie en schiste pour accéder aux dispositifs de pré-traitement des eaux pluviales et des lixiviats issus du ruissellement sur la plate-forme.
 - des espaces verts sur 5 530 m² dont un parking VL de 150 m².

La déchèterie se décompose en 6 parties :

- un quai d'une hauteur de 2,1 m comprenant dix bennes disposées en contrebas.
- une zone bétonnée destinée aux 4 alvéoles qui accueillent les gravats et autres déchets inertes, les déchets végétaux et le bois de classe A,
- une zone de réception desservant deux locaux de stockage (Déchets Diffus Spécifiques (DDS), un local pour les déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), un local de stockage pour la filière ameublement, 2 colonnes (1 pour le verre, 1 pour les textiles), une colonne à huiles minérales usagées, 1 réceptacle pour les huiles végétales,
- une zone de circulation et de manœuvre pour la circulation des véhicules légers et lourds utilisés pour l'enlèvement des bennes,
- une zone spécifique amiante lié équipée d'une benne de 15 m³,
- le local gardien comprenant un bureau d'accueil, les locaux sociaux et une guérite qui est positionnée à l'entrée de la déchèterie du côté nord du site.

Le site est implanté à la limite Nord des zones fortement exposées aux risques modélisées pour les activités de Nortanking qui se situe juste de l'autre côté du canal de la Deûle.

Hormis le volume du réservoir de la pelle présente sur le site et le volume déchets dangereux autorisé dans le cadre de la rubrique 2710 -1 de la nomenclature aucun autre produit ou déchet susceptible de créer un danger n'a été identifié lors de la visite.

Le site est doté des moyens classiques de lutte contre l'incendie (extincteurs notamment, présence d'exutoires de désenfumage en toiture dans les bungalows dédiés au stockage de déchets dangereux...) vérifiés annuellement par une société spécialisée. Il est également doté d'un dispositif de vidéosurveillance avec report d'alarme (contrat avec Société extérieure).

Une borne d'aspiration au canal a été installée par la collectivité suite au développement de la zone artisanal voisine pour remplacer le poteau d'incendie sous pression qui était positionné pour desservir le site.

L'exploitant devra fournir à l'Inspection le plus rapidement possible les informations techniques de cet équipement.

Interactions avec Nortanking

Le personnel de la déchèterie a connaissance du classement SEVESO du dépôt voisin, mais n'a pas eu d'échanges ni reçu d'information particulière.

La CALL n'a pas mis en place d'organisation spécifique du fait de la présence du dépôt de carburant de Nortanking dans son voisinage immédiat, ne dispose pas de consignes et n'a pas été associé ni informé de la réalisation d'exercices types évacuations ou autres et le personnel n'a pas de retour d'expérience ou évènement singulier à signaler lié à sa proximité du dépôt.

Il convient de rappeler à ce sujet que le dépôt de carburants est classé SEVESO seuil haut et que le site de la CALL est implanté à l'extrême limite des zones d'effets dangereux sur l'Homme qui sortent des limites d'exploitation du stockage de carburants de Nortanking (zones obtenues par modélisation des effets toxiques, thermiques et de surpression, susceptibles d'être générées par les phénomènes dangereux potentiels identifiés).

Risques d'effets potentiels vers l'usine voisine classée SEVESO

Le site exploité par la CALL à Pont-à-Vendin, dont elle est propriétaire, est bien entretenu et clôturé. Il est séparé de la limite d'exploitation Nord de l'entrepôt Nortanking par le canal de la Deûle, soit à un peu plus de cinquante mètres de cette limite.

Lors de la visite menée inopinément, il a été noté que le site disposait des moyens de défense incendie adéquat à son activité, les stockages de déchets présents étaient conformes aux dispositions qui encadrent l'activité du site. L'ensemble des surfaces extérieures sont macadamisées, les bâtiments principaux ne contiennent aucun produit dangereux et les faibles quantités de déchets verts potentiellement combustibles sont stockés au sol dans des alvéoles spécifiques. Seuls les deux bungalows dédiés au stockage des déchets contiennent des substances susceptibles de créer un danger. Ces stockages sont disposés dans la partie centrale de l'installation soit à plus 170 m des limites de Nortanking.

Dans la situation telle que constatée le 02 mai 2022 : nature des activités et installations, il peut être établi que la plate-forme de transit de déchets de la CALL n'est pas susceptible de générer des effets dominos vers le dépôt pétrolier NORTANKING classé SEVESO.

Type de suites proposées : Sans suite

Proposition de suites : Sans objet
